



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 083-218301083-20240129-2024_06-DE



Délibération du Conseil municipal N°2024/06

Portant signature de la convention cadre de partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels PACA pour l'amélioration des connaissances et la préservation des espaces naturels de la commune de La Roquebrussanne 2024-2026

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation : 23.01.2024

Date affichage : 01.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER

Procurations :

Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Marylène RICCI, a donné procuration à Michel GAGNEPAIN
Ludovic ODRAT a donné procuration à Claudine VIDAL
Stéphanie DEBOUW-SERRAULT a donné procuration à Nathalie WETTER
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune de La Roquebrussanne met en œuvre des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Elle intervient également dans d'autres domaines de compétences qui renforcent la capacité et la cohérence de son intervention en matière de préservation des espaces naturels : de voirie, d'habitat, de développement urbain, d'environnement et d'énergie.

Dans ce contexte, la Commune de La Roquebrussanne s'est rapprochée du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). Cette association, de type loi 1901, œuvre depuis plus de 45 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région PACA. Agréée en depuis 2014 par l'Etat et la Région au titre des Conservatoires Régionaux d'espaces naturels, la loi lui confie trois grandes missions :

- La préservation des espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.
- L'expertise locale et l'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.
- La gestion du domaine public et privé de l'État.

Par conséquent la Commune de La Roquebrussanne et le CEN PACA décident de décliner et de formaliser au travers une convention cadre de partenariat des domaines d'intervention communs, dans le respect des stratégies de chacune des entités.

La convention cadre ci-après fixe 3 axes de partenariat qui nécessitent une convergence de stratégies et qui devront se décliner en priorités communes d'actions et de moyens :

- Mettre en œuvre une politique commune d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité ;
- Apporter un appui scientifique et techniques en matière de préservation et de restauration des espaces naturels ;

- Renforcer les démarches de communication aux enjeux de conservation auprès de tous les publics ;

de la biodiversité
Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le
ID : 083-218301083-20240129-2024_06-DE
Berger
Levrault

Considérant le souhait de la Commune de La Roquebrussanne et du Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA d'unir leurs efforts pour développer des actions communes de valorisation des espaces naturels,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (3 abstentions Lionel BROUQUIER, Denis CAREL, Jean-Mathieu CHIOTTI) des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** la convention cadre pour une durée de 3 ans ci-annexée entre la Commune de La Roquebrussanne et le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 janvier 2024.
Le Maire,



Michel GROS

La secrétaire de séance,


Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :